

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. C. BUTTICAZ, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; *Valais*: M. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny.

RÉDACTION: H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm : 20 centimes.

Rabais pour annonces répétées.

Tarif spécial pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours d'idées relatif à la suppression du passage à niveau des C. F. F., à Territet.* — *La multiplication des appareils électrothermiques domestiques.* — *Concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment d'école pour le quartier des Places, à Fribourg (suite).* — *Une heureuse initiative en matière d'éclairage domestique.* — *La mensuration cadastrale suisse.* — *Effondrement du pont de Hasselt, sur le canal Albert, en Belgique.* — SOCIÉTÉS : *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — CARNET DES CONCOURS. — DOCUMENTATION.

Concours d'idées relatif à la suppression du passage à niveau des C. F. F., à Territet.

Au cours des séances préparatoires où il élaborait le programme du concours (Voir *Bulletin technique de la Suisse romande*, du 11 septembre 1937, page 253), le jury eut l'occasion de prendre connaissance des diverses études faites précédemment, à savoir :

1. Passage sous-voies de 12 m de largeur au nord du passage à niveau existant, projet déposé à l'enquête par les C. F. F. en 1907.

2. Déviation du chemin de fer en tunnel dès la gare de Veytaux jusqu'à Montreux, projet ayant fait l'objet de l'expertise Rothpletz entre 1914-1919 et abandonné parce que coûtant 15 millions (Voir carte, fig. 1).

3. Passage supérieur au travers de la terrasse du Grand Hôtel, la route cantonale étant prolongée en viaduc en aval des C. F. F. dès le passage à niveau actuel, projet abandonné en 1921 parce que le viaduc forme écran au droit de la gare de Territet.

4. Passage inférieur au sud du passage à niveau (Voir maquette, fig. 2), projet simple et économique, mais abandonné parce que ne présentant aucun intérêt au point de vue urbanisme.

5. Déviation des C. F. F. en tunnel dès le passage à niveau actuel jusqu'à la Baye de Montreux (projet *Imobersteg*), avec abaissement du profil en long du chemin de fer afin de réduire le plus possible la surélévation de la route cantonale dont la chaussée élargie constitue la marquise des quais de la gare de Territet (Voir carte, fig. 1).

6. Une variante de l'idée précédente, mais sans abaissement des voies, dernière proposition de la Direction des Travaux de la Commune des Planches.

Les travaux présentés par les participants au concours sont tous plus ou moins inspirés des études précédentes.

Après avoir écarté cinq projets ne remplissant pas les conditions du concours, le jury constate que les 51 projets restants peuvent être répartis en cinq catégories d'après la solution du problème admise par les concurrents.

A. Déviation des voies C. F. F. à flanc de coteau ou en tunnel entre le passage à niveau actuel et la Baye de Montreux, avec établissement d'un passage supérieur ou inférieur pour la route cantonale Lausanne-Saint-Maurice, au droit du portail sud de ce tunnel, près du passage à niveau actuel.

B. Maintien du tracé actuel des voies C. F. F. et déviation de la route cantonale en amont du chemin de fer qui est franchi par la route en passage sous-voies dans la région Golf Hôtel-Hôtel Beau Rivage ou même Hôtel National.

C. Déviation de la route cantonale par les quais avec prolongement jusqu'au delà de la Veraye, les C. F. F. étant franchis par un passage inférieur ou supérieur dans la région du Bocherex.

D. Prolongement de la route cantonale à l'aval des voies C. F. F. au delà du passage à niveau actuel en franchissant le chemin de fer par un passage supérieur au droit de la terrasse du Grand Hôtel de Territet, quelques auteurs ayant même prévu de recouvrir avec la route la totalité de la station de Territet, certains même avec relèvement complet du niveau de la place de la gare et du jardin public y attenante.

E. Enfin, déviation du chemin de fer en tunnel dès le quartier du vieux Territet (Bocherex) par-dessous le Grand Hôtel avec nouvelle station en arrière du bâtiment aux voyageurs et de la poste actuels. (Pour l'identification des noms de lieux, voir les figures qui accompagnent cette notice.)

Au cours de quatre éliminations successives, le jury a éliminé 41 projets pour les motifs généraux suivants :

Insuffisance d'étude ;

Impossibilités techniques, telles qu'emprise exagérée sur le lac qui est très profond dans le golf de Territet ;

Conceptions par trop fantaisistes (passage sous-voies en spirale) ;

Etudes exagérément développées en dehors des points essentiels et au détriment de ceux-ci ;

Projets n'apportant aucune idée nouvelle ;

(Suite : page 144).